



Communauté de Communes  
de l'Arpajonnais

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**28 Janvier 2010**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

ST GERMAIN LES ARPAJON,  
Le 28 Janvier 2010

L'an deux mille dix, le jeudi 28 janvier à vingt heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal FOURNIER, le Conseil Communautaire de l'Arpajonnais, Salle Polyvalente Olympe de Gouges, Rue René Dècle à Saint-Germain-lès-Arpajon.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Pascal FOURNIER, M. Christian BERAUD, Mme Martine BRAQUET, Mme Marie-Christine BLONDIAUX, M. Philippe LE FOL, M. Paul BERNAUDEAU, M. Dominique PASTOUREL, Mme Christiane VAN HERPEN, M. Alain LABRIT, M. Bernard SPROTTI, M. Gérard PASTOR, Mme Alice ROBERT, M. Jean-Fabrice GUSTHIOT, Mme Sophie GOMOT, M. Thierry ROUYER, M. Alain SARNEL, M. Guy GOUPIL, M. Edouard MATT, Mme Chantal RIGAUD, M. Gérard MARCONNET, M. Gilles LELU, M. Christian BROUSSET, Mme Claude ROCH, M. Michel LAVOLLAY, M. Thierry BESTARD, M. Hervé SPER, M. Georges JOUBERT, M. Daniel AUBRY, M. Nicolas MURAIL, M. Denis COCHETEAU, M. Bernard FILLEUL, M. Jean-Luc LANGLAIS, M. Claude CHANCEL, M. Olivier MALECAMP, Mme Maryse JULIEN, M. Jean-Pierre HERBAUX, M. Patrick BONNEMYE, Mme Monique GOGUELAT, Mme Fabienne GOURSEROL-RABE, M. ROBERT PAUCHET, M. Cyrille-Robert BROUX, M. Jean-Jacques EWANÉ, M. Thierry PRUD'HOMME, M. Alexandre TOUZET, M. Gilbert SAURAT.

**ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

Mme Solange ENIZAN par Mme Marie-Christine BLONDIAUX  
M. Daniel COUVRAT par Mme Martine BRAQUET  
M. Raymond BOUSSARDON par M. Alain SARNEL

**ÉTAIENT ABSENTES ET EXCUSÉES :**

Mme Annie-France NORMAND, Mme Sophie HUBERT-TIPHANGNE.

M. Alain LABRIT a été désigné Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1- **PREND ACTE** des décisions du Président n° DP. 50/2009, n° DP. 51/2009, n° DP. 1/2010, n° DP. 3/2010, n° DP. 4/2010 et n° DP. 5/2010 prises en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 2- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2010.
- 3- **SOLLICITE** du Conseil Général de l'Essonne, l'inscription de nouvelles opérations au Contrat communautaire d'aménagement et de développement de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais:  
**APPROUVE** le programme définitif d'opérations, le plan de financement et l'échéancier prévisionnel.  
**DÉCIDE** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un avenant n° 1 au Contrat communautaire d'aménagement et de développement de la CCA.
- 4- **DÉCIDE** de voter une subvention exceptionnelle de 6 000,00 € en vue de venir en aide aux populations sinistrées d'Haïti. Cette subvention sera versée à part égale à part égale au Secours Populaire Français, à la Croix Rouge Française et au Secours Catholique Français

- 5- **DÉCIDE** de se substituer à la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, dans la gestion et le financement de l'exploitation de la ligne régulière de transports en commun DM 55-19.
- 6- **DÉSIGNE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, pour la durée de son mandat, avec le pouvoir d'engager les discussions avec les candidats et pour signer les contrats de concessions d'aménagement nécessaires à la réalisation des ZAC d'intérêt communautaire.
- 7- **APPROUVE** les termes de la convention liant la commune de Cheptainville et la Communauté de Communes de l'Arpajonnais et portant sur la mise à disposition du terrain d'assiette pour la réalisation d'une structure d'accueil de la petite enfance à Cheptainville.
- 8- **APPROUVE** les termes du contrat d'adhésion à l'association « SOS MNS » pour l'année 2010.
- 9- **APPROUVE** les termes des marchés de travaux relatifs à la construction du Gymnase d'intérêt communautaire situé à Lardy.  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdits marchés.
- 10- **AUTORISE** le Président à solliciter des subventions au taux maximum pour les travaux relatifs la réhabilitation de la Piscine des 3 Vallées à Breuillet.
- 11- **AUTORISE** le Président à solliciter des subventions au taux maximum pour les travaux relatifs la réhabilitation du Bassin Nautique de l'Arpajonnais à La Norville.
- 12- **APPROUVE** les termes de la convention de coopération entre la Communauté de Commune de l'Arpajonnais et la Mission Locale des 3 Vallées relative à l'organisation de la « Semaine de l'Emploi et des Métiers ».  
**PRÉCISE** que la subvention exceptionnelle de la CCA versée à la Mission Locale des 3 Vallées est de 6 000 €
- 13- **APPROUVE** les termes de la convention d'occupation précaire d'une partie des parcelles cadastrées AK12, AK13, AK14 situées à Marolles en Hurepoix à conclure avec CPO FC, Centre de Formation Professionnelle Continue du BTP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.

Le Président,

Pascal FOURNIER

Pour tous compléments d'information, le registre des délibérations peut être consulté au siège de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, 8 bis, rue Henri Barbusse à Arpajon.